

Conseil métropolitain du 17 décembre 2021

La Métropole Européenne de Lille vote une seconde convention avec l'Etat pour lutter contre la pauvreté sur le territoire

La crise sanitaire a induit une croissance des besoins en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national. La Métropole Européenne de Lille étant particulièrement marqué par la précarité, les élus de la MEL votent pour la seconde fois un programme d'actions en lien avec l'Etat afin d'accompagner au mieux les populations vulnérables.

« La prévention et la lutte contre la pauvreté sont des enjeux majeurs de notre territoire, très touché par la précarité. Le contexte actuel de crise sanitaire a induit une croissance des besoins ainsi que la nécessité de mobiliser une pluralité d'acteurs du territoire national et métropolitain. C'est en ce sens que nous avons acté, en lien avec l'Etat en décembre 2020, une première convention : l'urgence étant toujours belle et bien présente, celle-ci se trouve de nouveau entérinée pour une nouvelle année », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Ainsi, la Métropole Européenne de Lille pérennise une année de plus le programme d'actions mené conjointement avec l'Etat en actualisant son périmètre d'intervention et ses actions. Mobilisant une enveloppe de 2 millions d'Euros (cofinancée à hauteur de 1 million d'euros par l'Etat et 1 million d'euros par la MEL), il s'articule autour de trois volets :

- **1^{er} volet : une accélération de l'accès et un maintien dans le logement des personnes les plus précaires**

Dans le cadre de sa politique Habitat et Logement et de la mise en œuvre accélérée des principes du « Logement d'abord », la MEL mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose. Après avoir intensifié en 2020 les actions en faveur de la résorption des bidonvilles, l'accompagnement technique et logistique des habitants de campements et développé des solutions de logements alternatifs, la MEL et l'Etat confortent ce 1^{er} volet avec 2 nouvelles actions :

1. **Accompagner les ménages souffrant de problèmes de santé psychiques et/ou addictifs :**
Au vu du contexte, les délais d'attente pour accéder aux soins étant allongés, la MEL s'engage à soutenir des équipes pluridisciplinaires (social et sanitaire) afin de faciliter l'accès aux dispositifs de soins adaptés. En lien avec l'Etat et l'ARS, la métropole soutient les actions menées par les associations d'accompagnement social (abej Solidarité, Soliha, Graal,...).
2. **Aider les femmes avec enfants victimes de violence conjugale :**
Il s'agit de conforter l'offre d'accueil et d'accompagnement avec la création d'une structure d'hébergement en collectif de 45 places ainsi que coordonner les différents acteurs impliqués auprès de ces familles afin d'offrir un accompagnement juridique, psychologique et d'insertion renforcé.

Ce volet est cofinancé par l'Etat à hauteur de 686 462€ et par la MEL à hauteur de 695 810€, soit un total de 1 382 272€.

- **2^{ème} volet : un renforcement des actions à destination des jeunes en situation de précarité**

En lien avec sa politique Jeunesse, la MEL continue de renforcer ses actions pour prévenir et limiter les risques d'accroissement de la précarisation des jeunes, et notamment des étudiants. Après avoir contribué en 2020 à la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants, renforcé son dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole par des aides au numérique et à la mobilité permettant de réduire la facture numérique et faciliter l'accès aux modes de transport doux, la MEL et l'Etat confortent ce deuxième volet avec une nouvelle action : **lutter contre le décrochage scolaire et œuvrer pour la formation des 16-18 ans.**

Cette ambition s'inscrit en outre dans la mise en œuvre du plan de relance « 1 jeune 1 solution ». La MEL s'engage à remobiliser et préparer le retour en formation ou à l'emploi, en assurant un accompagnement adapté et en impulsant de nouvelles formes d'apprentissage et d'innovation pédagogique. Pour cela elle soutient 9 actions promues par différents acteurs du territoire : « Ouvrir le champs des possibles » (Mission Emploi Lys-

Tourcoing), « Le décrochage scolaire, une réalité, pas une fatalité » (Mission locale Roubaix Lys-Lez-Lannoy), « Décrocheur avant l'heure » (GIP AGIRE Val de Marque), « Maj'YC » (Association Itinéraires), « Mod'Emploi » (Association FCP), « Arrêt sur image 16-17 ans » (Horizon 9), « Ecole de production textile » (EPICC), « Programme Booster » (Association Unis Cité) et ouverture d'une antenne de l'Ecole de la 2^{ème} chance à Halluin (Association e2c Grand Lille).

Ce volet est cofinancé par l'Etat à hauteur de 242 538€ et par la MEL à hauteur de 233 190€, soit un total de 475 728€.

- **3^{ème} volet : une intercommunalité sociale en matière d'accès aux droits et de lutte contre la précarité alimentaire**

Dans la continuité des engagements de l'année 2020, au cours de laquelle la MEL a collaboré avec l'UDCCAS et les CCAS de la métropole, la MEL et l'Etat confortent ce troisième volet avec une nouvelle action : **lutter contre la précarité alimentaire.**

En cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (**PAT**), la MEL entend favoriser l'accessibilité à l'alimentation durable en levant le frein économique à la consommation de produits issus de l'agriculture biologique régionale et inclure de nouvelles habitudes alimentaires dans les foyers. En ce sens, la métropole soutient la démarche Pour une Agriculture Nourricière, Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaires, dite PANIERS, à l'initiative de l'association Bio en Hauts de France, visant ainsi à accroître le nombre de bénéficiaires (10 000 paniers).

Ce volet est cofinancé à enveloppe égale par l'Etat à hauteur de 71 000€ et par la MEL à hauteur de 71 000€, soit un total de 142 000€.

A PROPOS DE LA MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr

 [@MEL_Lille](#)

 [@metropoledeLille](#)

CONTACTS PRESSE

Clémence TESSON

Attachée de presse

ctesson@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 22 76

+33 (0)6 30 46 23 35

Agathe LAVALÉE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17